

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020

2020 – 81 CONVENTION RELATIVE AU RACCORDEMENT D'UNE UNITE DE PRODUCTION BIOMETHANE SUR LA COMMUNE DE POUILLE LES COTEAUX

L'an deux mille vingt, le Jeudi 3 Décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 26 novembre 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21

Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
 Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
 Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
 Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
 Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
 Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
 Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
 Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
 Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
 Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
 Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
 Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
 Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
 Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
 Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
 Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
 Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique (excusé – pouvoir donné à Mme Fabienne LE HENO)
 Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
 Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
 Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Madame Fabienne LE HENO, déléguée du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique (suppléante votante)
 Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 03 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
 044-200014926-20201203-2020-81-
 DE
 Date de réception préfecture :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'énergie, et notamment son article L 453-10,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la réglementation en vigueur autorise les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution à raccorder des installations de production de biogaz situées hors de leur zone de desserte.

Considérant que pour la mise en place de la canalisation sur une commune non desservie en gaz naturel, la commune (ou l'AOD) doit autoriser l'occupation du domaine public via la signature d'une convention.

Considérant, en l'espèce, que GRDF, actuel concessionnaire du SYDELA en ce qui concerne la distribution de gaz, souhaite raccorder une unité de production de biométhane sur la Commune de Pouillé-Les-Côteaux et qu'une convention d'occupation du domaine publique doit être établie.

Le Comité décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer ladite convention d'occupation du domaine public pour le raccordement d'une unité de production de biométhane sur la Commune de Pouillé-Les-Côteaux.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

